## Conseil économique et social décision 2023/321 adoptée 7 juin 2023

## Calendrier et ordre du jour provisoire de la vingt- troisième session du Comité d'experts de l'administration

## Le Conseil économique et social :

- a) Décide que la vingt-troisième session du Comité d'experts de l'administration publique se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 15 au 19 avril 2024 ;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Comité, établi comme suit :
  - 1. Élection des membres du Bureau.
  - 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
  - 3. Aspects institutionnels du thème de la session de 2024 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024.
  - 4. Échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les pays et les villes ayant pris part à l'examen national volontaire et à l'examen local volontaire concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable nos 16 et 17.
  - 5. Institutions, action climatique et environnement.
  - 6. Principes de gouvernance efficace au service du développement durable.
  - 7. Questions liées au personnel du secteur public.
  - 8. Gestion des finances publiques.
  - 9. Administration en ligne.
  - 10. Renforcement des institutions dans les zones fragiles et touchées par des conflits.
  - 11. Consultation spéciale avec des observateurs.
  - 12. Ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Comité.
  - 13. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingttroisième session.
- c) Décide qu'il faut continuer de préparer la documentation nécessaire pour établir l'ordre du jour provisoire selon les modalités de travail habituelles du Comité.